

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 14 octobre 2025

Délibération n° 2025 – 14/10/2025 – 15

Bilan des mesures financées par la CVEC pour l'année 2024

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 30 septembre 2025

Quorum en début de séance : 19

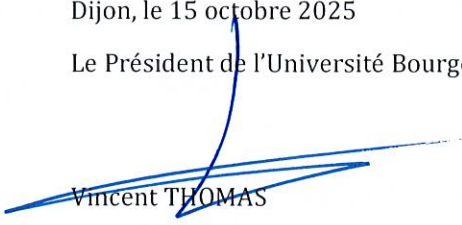
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le bilan des mesures financées par la CVEC pour l'année 2024.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 28
Abstention(s) : 0	Pour : 28
	Contre : 0

Dijon, le 15 octobre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J : Bilan CVEC 2024

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--

BILAN CVEC 2024

Les principales mesures financées par la CVEC mises en place au titre de 2024 sont les suivantes :

Dans le cadre de la Santé :

- Recrutements de médecins/infirmières dédiés à l'accompagnement sanitaire des étudiants et aux actions de prévention et d'éducation : 377 915 €.

Dans le cadre du Sport :

- Actions de soutien à la pratique sportive de plein air et à la participation aux compétitions interuniversitaires : 84 562 € ;
- Achats et locations d'équipements, de matériels et d'infrastructures nécessaires à la pratique du sport : 40 521 € ;
- Actions de soutien à la pratique sportive de plein air et à la participation aux compétitions interuniversitaires sur le campus du Creusot : 19 894 € ;
- Aménagement de la salle de sport du campus de Châlon et achats et locations pour activités sportives : 4 925 €.

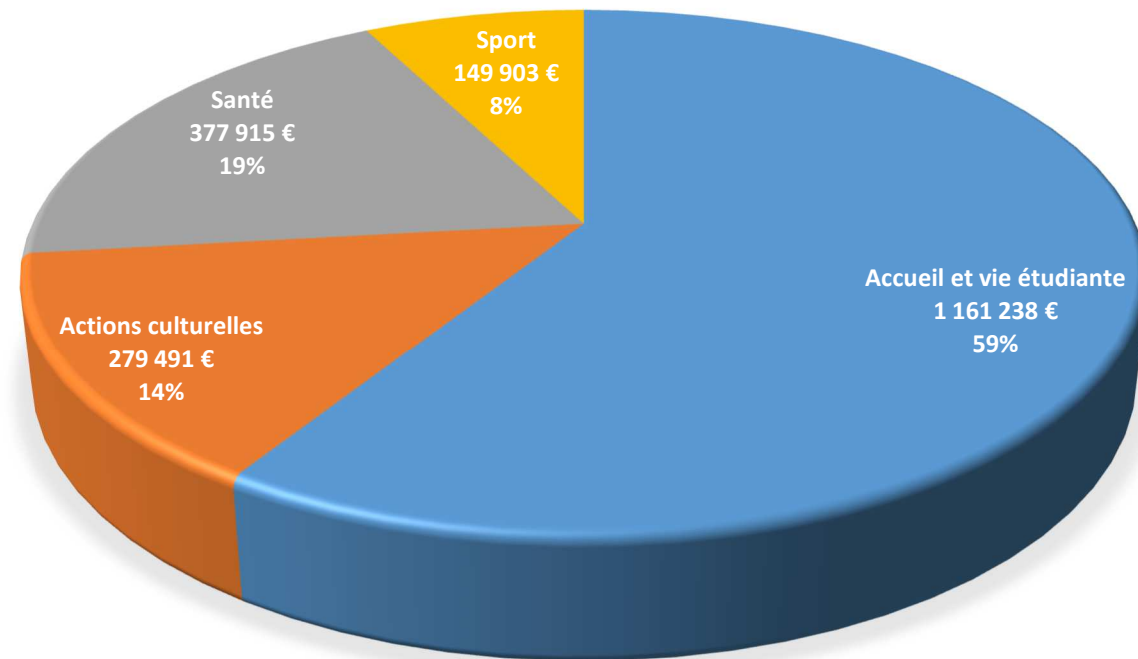
Dans le cadre d'actions culturelles :

- Fonctionnement du centre culturel Atheneum : 118 535 € ;
- Festivals : 61 825 € ;
- Activités artistiques : 46 945 € ;
- Restauration d'une œuvre d'art : 45 880 € ;
- Actions culturelles sur le campus du Creusot : 3 324 € ;
- Aménagements et activités culturelles à la bibliothèque du Campus de Châlon : 2 983 €.

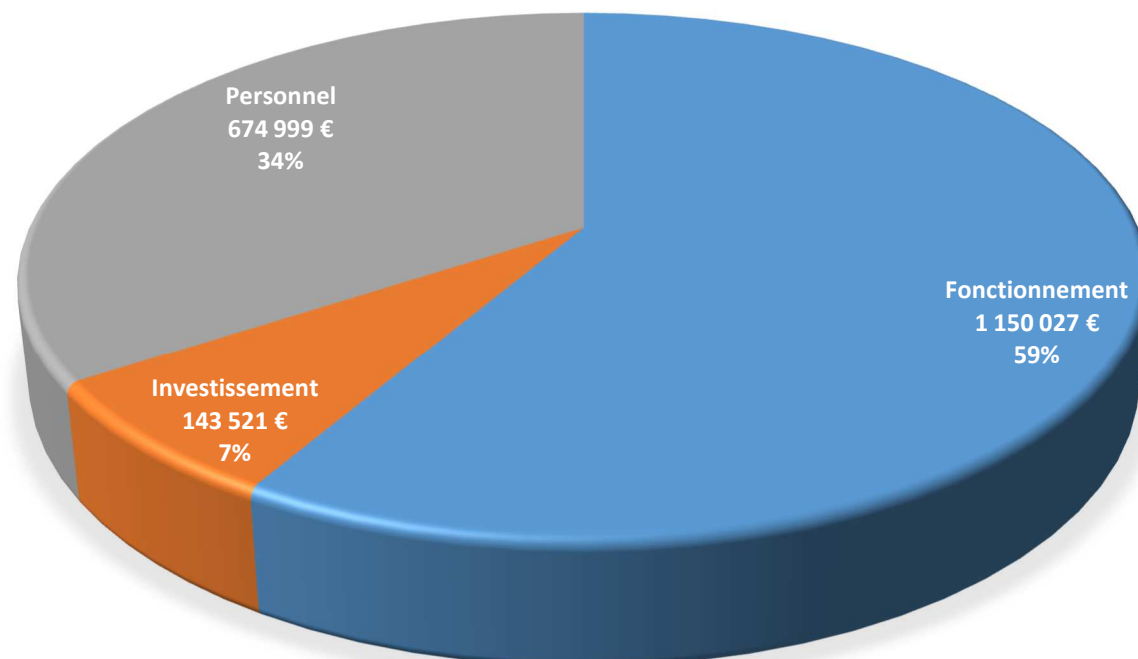
Dans le cadre de l'accueil et la vie étudiante :

- 509 487 € sont dédiés aux soutiens aux associations pour permettre de développer leurs projets ;
- Financement à destination du service vie étudiante en 2024 : 102 238 € ;
- 91 565 € sont dédiés au renouvellement d'équipements informatiques et mobiliers à la Maison de l'Etudiant ;
- 89 470 € sont dédiés aux travaux d'aménagement de la salle CSE, la crèche La Petite Fac et la salle multiplex ;
- Actions en faveur de la solidarité étudiante et du bien-être étudiant : 81 297 € ;
- 70 000 € sont dédiés à la Petite Fac : participation au coût de la place/berceau notamment destiné aux étudiants ;
- Actions de communication : 54 814 €
- Recrutement d'un chargé de communication : 28 224 €
- Aménagement d'un espace ludique au centre culturel Atheneum : 26 951 € ;
- Recrutement de personnel pour l'accueil des étudiant(e)s en bibliothèque les soirs et les samedis : 21 888 € ;
- Organisation du tutorat de rentrée : 21 775 € ;
- Rénovation de la cafétéria Mirande et acquisition de mobilier et d'accessoires : 18 776 € ;
- Aménagements du campus du Creusot : 16 638 € ;
- Accueil des étudiant(e)s : 9 926 € ;
- Equipements en faveur de la restauration étudiante : 8 474 € ;
- Organisation des Journées Bien-Etre dans le cadre de la cellule Bien-Etre : 5 485 € ;
- Cofinancement d'une enquête sur la restauration étudiante : 4 230 €.

Thématiques financées par la CVEC au titre de 2024



Répartition des crédits CVEC 2024 par enveloppes



Actions financées par la CVEC au titre de 2024

